

Seurre, le 5 juin 2025

Attestation alimentation eau potable
Projet Zone d'activités économiques Chemin
Neuf à Seurre

Considérant que la commune de Seurre est alimentée par la station d'eau potable de Pagny-le-Château,
Considérant que la station et les réseaux afférents sont exploités par la société SAUR,
Considérant la demande d'autorisation de raccordement au réseau d'eau potable du futur lotissement communal Eugène Blot à Seurre,
Considérant l'avis de la société SAUR en date du 4 juin 2025, représentée par M. COLOMBERT Thomas :

Pour chaque projet, il est demandé de la part du syndicat gestionnaire de la ressource en eau potable la démonstration de sa capacité à fournir le volume suffisant au regard du projet. Cette démonstration doit être produite en se basant sur le volume prélevable autorisé réglementairement (si possible mensuellement) auquel sont soustrait le volume déjà prélevé (relevé d'index sur le point de prélèvement) et celui nécessaire au projet.

- **Capacité de la ressource :**

Dans le cas du projet, les besoins en eau ont été estimés à $6\text{m}^3/\text{j}$ par hectare loti soit pour l'ensemble du projet $36\text{m}^3/\text{j}$ uniquement pour les lots.

Le volume horaire maximal a été estimé à $3\text{m}^3/\text{h}$ par hectare loti soit pour l'ensemble du projet $183\text{m}^3/\text{h}$ uniquement pour les lots.

Le projet sera alimenté par la station de production de Pagny-le-Château dont la capacité autorisée est d'environ $1600\text{m}^3/\text{jour}$ (limitation par la ressource disponible, pas de capacité définie dans la déclaration d'utilité publique).

- **Réseau**

Le dimensionnement des réseaux existants apparaît comme suffisant, avec une conduite rue de Franche Comté en fonte ductile DN100.



En conclusion :

- D'un point de vue bilan ressource, les quantités disponibles permettent l'alimentation en eau potable de la zone d'activités économiques,
- Le dimensionnement du réseau est suffisant.

Le Président
Sébastien BELORGEY